

"Le nouvel ordre" dans Saarbrücker Zeitung (6 mars 1950)

Légende: Le 6 mars 1950, le quotidien régional Saarbrücker Zeitung dresse un bilan positif des négociations de Paris relatives aux conventions franco-sarroises et évoque les conséquences de ces accords pour le territoire de la Sarre.

Source: Saarbrücker Zeitung. 06.03.1950, Nr. 54; 6. Jg. Saarbrücken. "Die neue Ordnung", auteur:Zimmer, Peter , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/le_nouvel_ordre_dans_saarbrucker_zeitung_6_mars_1950-fr-9acd220b-a4e7-4b93-8d71-d6eb02b548a0.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Le nouvel ordre

par Peter Zimmer

Le nouvel ordre politique témoigne de la grande maturité politique de tous ceux qui ont participé à sa création. Ceci s'applique tout autant aux responsables français que sarrois. Bien sûr, tous les initiés savaient que les représentants sarrois se battraient jusqu'au bout pour parvenir à un arrangement favorable. Par contre, rares sont ceux qui auraient cru que les représentants français feraient preuve d'une telle souplesse et feraient des concessions aussi importantes que celles que révèlent aujourd'hui les accords conclus. Plus rares encore sont ceux qui auraient nourri de telles espérances en connaissant les projets de conventions élaborés par la France pour servir de base aux négociations.

La comparaison de ces premières ébauches avec le résultat obtenu confirme ce qu'écrivait samedi dans la «Volksstimme» le chef de groupe du SPS, Karl Etienne: certaines de ces propositions originales ont été complètement inversées au profit de la Sarre. Le travail accompli par les représentants sarrois mérite donc toutes nos félicitations et notre reconnaissance.

Mais ce résultat démontre également la maturité politique dont les représentants français ont fait preuve pour résoudre les problèmes. Faisant fi de toute aspiration nationaliste, ils ont accepté toutes les requêtes sarroises dont ils pensaient qu'elles ne mettaient pas en danger l'union économique, monétaire et douanière entre la France et nous. Hormis tout ce qui concerne le maintien de la communauté économique, ces conventions ne donnent absolument aucun droit à la France en ce qui concerne l'administration, le système judiciaire et le pouvoir politique de la Sarre. Nous sommes aujourd'hui aussi autonomes et souverains que pourra l'être n'importe quel autre État européen dans le cadre d'une future communauté économique européenne – sans parler de la fédération européenne que beaucoup appellent de leurs vœux. Cette nouvelle situation est entièrement le résultat inévitable de la dernière guerre, qui a contraint l'Europe à concevoir un nouvel ordre. La résolution de la question sarroise ne constitue qu'une petite partie de cette tâche.

Dans ce contexte, nous pouvons avant tout nous réjouir du fait que le partenaire le plus puissant de cette solution n'ait pas fait valoir sa supériorité ni ses privilèges de vainqueur, mais qu'il se soit laissé guider uniquement par l'esprit d'une communauté pacifique et d'une collaboration amicale et qu'il soit décidé à suivre cet esprit aussi loin qu'il pensera pouvoir le faire sans mettre en danger sa propre sécurité.

Cette approche s'exprime principalement dans la conception d'une collaboration économique directe, par exemple dans la gestion des chemins de fer et des mines. Pas question ici de fermage, mais d'une communauté d'intérêts et même de gestion tenant compte des intérêts des deux parties.

Il sera certainement intéressant de comparer le système mis en place pour les mines sarroises au système de contrôle des mines de Rhénanie-Westphalie mis en place par l'Autorité alliée de la Ruhr. Nous sommes convaincus que le système sarrois sera nettement plus profitable aux travailleurs de l'industrie minière. À cela s'ajoute le fait que les accords relatifs à la structure de propriété, à la gestion et à l'administration des chemins de fer et des mines de la Sarre sont conclus sous réserve des dispositions du futur traité de paix avec l'Allemagne.

La République fédérale n'a ainsi plus aucune raison de se montrer critique vis-à-vis de ce traité, parce que toutes les autres conventions ne constituent en fait qu'une modification du droit national et administratif sarrois pour les mettre en conformité avec la constitution sarroise en vigueur depuis 1947 et reconnue par tous les alliés occidentaux. Il faut espérer que Bonn se rangera à cet avis, car dans cette situation, toute autre attitude pourrait être perçue par le reste du monde comme un ressentiment dangereux lié au passé. Ceci ne pourrait que susciter la méfiance et retarder le développement d'une communauté européenne.

Mais ce nouvel ordre implique également une tâche importante et une grande responsabilité pour la Sarre et les Sarrois: la responsabilité et le devoir d'une gestion autonome entièrement libre et démocratique! Ceci concerne en premier lieu le gouvernement et le parlement. L'époque est révolue où d'aucuns pouvaient se cacher derrière le grand frère pour échapper aux questions et problèmes difficiles. Désormais, dans les

discussions et la propagande politiques, un oui est un oui, et un non est un non – du moins pour tous ceux qui tiennent à ce qu'on les prenne au sérieux. Cela s'applique tout particulièrement à ceux qui ont la charge du gouvernement et de la législation. Ils doivent aujourd'hui faire face au pays et aux électeurs dans la lumière éclatante de la liberté et de la démocratie, sans profiter de l'ombre parfois agréable projetée par le voisin. Un autre avantage qui s'offre à nous est que cette situation nouvelle permettra à la jeune génération de trouver plus facilement la voie de la démocratie. Jusqu'ici, cette jeune génération a souvent objecté que notre démocratie n'était qu'une comédie dirigée par des manipulateurs tapis dans l'ombre. On comprendra bien vite que cette perception était bien trop négative, et que non seulement les politiciens sarrois n'ont pas besoin d'aumône, mais aussi qu'ils en ont sollicité et accepté nettement moins jusqu'ici que ce que les esprits méfiants étaient prêts à croire.

Le traité que les dirigeants politiques sarrois sont parvenus à obtenir après avoir négocié avec les meilleurs représentants de la France devrait faire taire ceux qui doutaient encore de leur maturité et de leur indépendance. Il faut maintenant que la Sarre s'unisse derrière ses dirigeants politiques pour contribuer au développement de notre nouveau foyer. Ceci vaut en premier lieu pour notre jeune génération, qui doit maintenant montrer qu'elle a compris la valeur d'un travail pacifique et libre seul capable de générer le progrès, la prospérité sociale et l'épanouissement. Ce traité représente un élément considérable de ce travail de paix, comme le fit remarquer le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman lors de la signature des conventions. Dans la bouche de cet homme, un tel constat n'est pas une parole en l'air. On peut en conclure que Schuman est convaincu qu'il s'agit là d'une solution définitive qui sera maintenue par le futur traité de paix.

Quoi qu'il en soit, les Sarrois prouveront qu'ils sont capables de se gouverner librement et de façon autonome et qu'ils sont prêts à accomplir le meilleur pour leur petit pays et ses habitants.